

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 7 Novembre 2023

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
12	5		3	31/10/2023

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, ROUX, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, GODARD, LEFRANÇOIS, PERRINET

Excusés : Mmes PIETU-AGEORGES
MM. BOURSEGUIN, LAURENT, MOUAMIR, RENAULT

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.
M. BOURSEGUIN a donné pouvoir à Mme RENARD.
M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2023/118 - Objet : Vote du budget annexe 2024 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et des E.P.R.D 2024 de l'Ehpad Ambroise Croizat, l'Accueil de Jour Alzheimer et le Service de Soins Infirmiers à Domicile

La Présidente,

Le Conseil d'administration du C.C.A.S, réuni sous la vice-présidence de Philippe FOURNIÉ, a examiné les propositions budgétaires 2024 pour le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et les E.P.R.D pour l'E.H.P.A.D. Ambroise Croizat, l'Accueil de Jour Alzheimer et le Service de Soins Infirmiers à Domicile :

1) Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile 2024

→ section investissement : 12 920.76 €
→ section fonctionnement : 1 709 781.35 €

Avec un tarif horaire proposé à 27.01 € soit 4.09 % d'augmentation pour une activité prévisionnelle de 55 000 heures.

2) E.P.R.D Ehpad Ambroise Croizat 2024

L'Ehpad est traité en E.P.R.D (État des prévisions des Recettes et des Dépenses). Les propositions budgétaires 2024 sont donc présentées au vote pour la détermination du prix de journée ainsi que le tarif dépendance. L'E.P.R.D 2024 exécutoire sera présenté au vote après la notification des financements du Département et de l'ARS.

Compte de Résultat Prévisionnel Principal (C.R.P.P)

→ Produits : 3 407 846.89 €
→ Charges d'exploitation : 3 407 846.89 €

Avec un prix de journée proposé à 58.75 € + ticket modérateur à 6.25 € soit une augmentation de 5.10 % pour une activité prévisionnelle de 28 258 journées soit un taux de remplissage de 98 %.

Le T.F.P (Tableau de Financement Prévisionnel) est présenté au vote pour un montant de :

- emplois de : 427 614.16 €
- ressources de : 35 905.76 €

3) E.P.R.D Accueil de Jour Alzheimer 2024

L'Accueil de Jour est traité en E.P.R.D

→ Tableau de Financement Prévisionnel (T.F.P) : emplois : 0.00 €
ressources : 26.79 €
→ Compte de résultat prévisionnel (C.R.P.A) : dépenses : 187 969.71 €
recettes : 197 064.82 €

Avec un prix de journée proposé à 45.63 € (rappel prix de journée 2023 : 44.30 €) pour une activité de 1 760 journées (85 % d'activité).

4) E.P.R.D Service de Soins Infirmiers à Domicile 2024

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile est traité en E.P.R.D

→ Tableau de Financement Prévisionnel (T.F.P) : emplois : 25 000.00 €
ressources : 0.00 €
C'est le fonds de roulement d'investissement positif qui autofinancera les dépenses.
→ Compte de résultat prévisionnel (C.R.P) : dépenses : 1 036 930.01 €
recettes : 1 036 930.01 €

L'activité prévisionnelle est estimée à 21 845 journées soit un taux d'occupation de 95 %.

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 14/11/2023

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le

ID : 018-261800346-20231107-2023_118-DE

S²LO

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 7 Novembre 2023

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
12	5		3	31/10/2023

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, ROUX, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, GODARD, LEFRANÇOIS, PERRINET

Excusés : Mmes PIETU-AGEORGES
MM. BOURSEGUIN, LAURENT, MOUAMIR, RENAULT

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.
M. BOURSEGUIN a donné pouvoir à Mme RENARD.
M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2023/119 - Objet : Décision modificative n° 3 exercice 2023 – budget principal du C.C.A.S

La Présidente,

La décision modificative n° 3 de l'exercice 2023 du budget principal du C.C.A.S. est soumise à votre approbation.

Cette décision s'équilibre en fonctionnement à + 28 920.19 €. Il s'agit d'inscrire :

- des recettes supplémentaires notamment :
 - o des subventions pour l'épicerie sociale
 - o des encaissements supplémentaires (IJ, FIPHFP, concessions)
 - o RSA : reliquat subvention RSA 2022 relatif au CTI

- les dépenses de personnel suite à la revalorisation du point d'indice depuis le 1^{er} juillet 2023 (+ 1.5 %) estimé à 9 500.00 € ainsi que la revalorisation des grilles indiciaires et l'augmentation du SMIC impactant l'indice minimum
- les dépenses d'énergie du centre administratif non prévu au budget
- diverses dépenses de fonctionnement

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 14/11/2023

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le

ID : 018-261800346-20231107-2023_119-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIERZON

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le

ID : 018-261800346-20231107-2023_120-DE

S²LOW

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 7 Novembre 2023

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
12	5		3	31/10/2023

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, ROUX, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, GODARD, LEFRANÇOIS, PERRINET

Excusés : Mmes PIETU-AGEORGES
MM. BOURSEGUIN, LAURENT, MOUAMIR, RENAULT

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.
M. BOURSEGUIN a donné pouvoir à Mme RENARD.
M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2023/120 – Objet : Décision modificative n° 4 exercice 2023 – budget annexe Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

La Présidente,

La décision modificative n° 4 de l'exercice 2023 du budget annexe du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile est soumise à votre approbation.

La décision s'équilibre en fonctionnement à 0.00 €. Il s'agit de mouvements comptables

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 14/11/2023

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 7 Novembre 2023

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
12	5		3	31/10/2023

Etaients présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, ROUX, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, GODARD, LEFRANÇOIS, PERRINET

Excusés : Mmes PIETU-AGEORGES
MM. BOURSEGUIN, LAURENT, MOUAMIR, RENAULT

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.
M. BOURSEGUIN a donné pouvoir à Mme RENARD.
M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2023/121 - Objet : Décision modificative n° 3 exercice 2023 – E.P.R.D EHPAD Ambroise Croizat

La Présidente,

La décision modificative n° 3 de l'exercice 2023 de l'E.P.R.D EHPAD Ambroise Croizat est soumise à votre approbation.

Il s'agit d'inscrire des recettes supplémentaires et CNR notamment sur la dotation soin ainsi que des reprises de subvention et de provision.

Les dépenses supplémentaires sont inscrites sur le groupe 2 pour 179 200.00 € et un effacement de dettes de 6 852.04 €.

Le C.R.P (Compte de Résultat Prévisionnel) est modifié et présenté :

- en dépenses : 3 749 743.43 €
- en recettes : 3 508 445.76 €

Le Tableau de Financement Prévisionnel intègrera les transferts de charge pour 62 820.89 €.

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 14/11/2023

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le

ID : 018-261800346-20231107-2023_121-DE



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 7 Novembre 2023

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
12	5		3	31/10/2023

Etaients présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, ROUX, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, GODARD, LEFRANÇOIS, PERRINET

Excusés : Mmes PIETU-AGEORGES
MM. BOURSEGUIN, LAURENT, MOUAMIR, RENAULT

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.
M. BOURSEGUIN a donné pouvoir à Mme RENARD.
M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2023/122 - Objet : Décision modificative n° 2 exercice 2023 – E.P.R.D Accueil de Jour

La Présidente,

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2023 de l'E.P.R.D Accueil de Jour est soumise à votre approbation.

Cette décision modificative s'équilibre et porte sur le poste de dépenses de personnel augmenté de 5 100.00 €.

Le C.R.P (Compte de Résultat Prévisionnel) est présenté :

- en dépenses pour 199 485.81 €
- en recettes pour 205 179.81 €

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 14/11/2023

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le

ID : 018-261800346-20231107-2023_122-DE



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 7 Novembre 2023

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
12	5		3	31/10/2023

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, ROUX, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, GODARD, LEFRANÇOIS, PERRINET

Excusés : Mmes PIETU-AGEORGES
MM. BOURSEGUIN, LAURENT, MOUAMIR, RENAULT

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.
M. BOURSEGUIN a donné pouvoir à Mme RENARD.
M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2023/123 - Objet : Décision modificative n° 2 exercice 2023 – E.P.R.D Service de Soins Infirmiers à Domicile

La Présidente,

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2023 de l'E.P.R.D Service de Soins Infirmiers à Domicile est soumise à votre approbation.

Il s'agit d'inscrire des dépenses d'actes infirmiers pour 20 000.00 € et des dépenses de personnel pour 47 000.00 €.

Les recettes sont abondées pour 67 000.00 € dans l'attente de la décision tarifaire 2023 et des CNR.

Le C.R.P (Compte de Résultat Prévisionnel) est modifié et présenté :

- en dépenses : 1 184 627.74 €
- en recettes : 1 017 131.60 €

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 14/11/2023

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le

ID : 018-261800346-20231107-2023_123-DE

S²LO

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIERZON

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 7 Novembre 2023

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
12	5		3	31/10/2023

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, ROUX, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, GODARD, LEFRANÇOIS, PERRINET

Excusés : Mmes PIETU-AGEORGES
MM. BOURSEGUIN, LAURENT, MOUAMIR, RENAULT

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.
M. BOURSEGUIN a donné pouvoir à Mme RENARD.
M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2023/124 - Objet : Modification du tableau des effectifs

La Présidente,

Il y aurait lieu de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Grade ou emploi	Durée hebdomadaire	Emplois pourvus au 21/06/2023	Emplois ouverts 07/11/2023	Mouvement	Observations	Emplois pourvus au 07/11/2023
Agents Titulaires						
Attaché principal	TC	1	1			1
Attaché territorial	TC	4	5			4
Rédacteur principal 1 cl	TC	2	2			2
Adjoint adm. princ 1 ^{ère} classe	TC	12	12	- 1 + 2	Retraite Changement de grade au 1/1/24 (CAP 25/9/23)	11
Adjoint adm. princ 2 ^{ème} classe	TC	5	5	- 2	Changement de grade au 1/1/24 (CAP 25/9/23)	5
Adjoint administratif	TC	1	2	+ 1	Remplacement agent en retraite	2
Agent de maîtrise principal	TC	4	4			4
Agent de maîtrise	TC	0	1	+ 1	Changement cadre d'emploi - rétroactivité au 1/8/23 (CAP 25/9/23)	1
Adjoint technique princ 1 ^{ère} cl	TC	2	1	- 1 + 3	Changement cadre d'emploi - rétroactivité au 1/8/23 (CAP 25/9/23) Changement de grade au 1/1/24 (CAP 25/9/23)	1

Adjoint technique princ 1 ^{ère} cl	TNC 30h	0	0	+ 1	Changement de grade au 1/1/24 (CAP 25/9/23)	0
Adjoint technique princ 2 ^{ème} cl	TC	4	4	- 3	Changement de grade au 1/1/24 (CAP 25/9/23)	4
				+ 2	Changement de grade au 1/1/24 (CAP 25/9/23)	
Adjoint technique princ 2 ^{ème} cl	TNC 30h	1	1	- 1	Changement de grade au 1/1/24 (CAP 25/9/23)	1
Adjoint technique	TC	8	9	- 2	Changement de grade au 1/1/24 (CAP 25/9/23)	8
Infirmière en soins généraux hors classe	TC	1	2			1
Infirmière en soins généraux classe supérieure	TC	0	1			0
Infirmière en soins généraux de classe normale	TC	1	1			1
Assistant socio-éducatif cl exceptionnelle	TC	5	5			5
Aide soignant de classe supérieure	TC	18	21			18
Aide soignant de classe normale	TC	6	10			6
Agent social princ 2 ^{ème} cl	TC	7	7			7
Agent social princ 2 ^{ème} cl	TNC 27h	37	41			37
Agent social	TNC 27 h	10	12			12
Adjoint animation ppal 2 ^{ème} cl	TC	1	1			1
sous-total		130	148	0		132

Grade ou emploi	Durée hebdomadaire	Emplois pourvus au 21/06/2023	Emplois ouverts 07/11/2023	Mouvement	Observations	Emplois pourvus au 07/11/2023
Agents non titulaires						
Attaché territorial	TC	1	1			1
Psychologue de classe normale	TNC 17h30	0	1			0
Infirmière en soins généraux de classe normale	TC	1	1			1
sous-total		2	3			2
TOTAL GÉNÉRAL		132	151			134

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le

ID : 018-261800346-20231107-2023_124-DE

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 14/11/2023

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 7 Novembre 2023

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
12	5		3	31/10/2023

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, ROUX, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, GODARD, LEFRANÇOIS, PERRINET

Excusés : Mmes PIETU-AGEORGES
MM. BOURSEGUIN, LAURENT, MOUAMIR, RENAULT

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.

M. BOURSEGUIN a donné pouvoir à Mme RENARD.

M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2023/125 - Objet : Convention pour versement de la subvention au Comité des Œuvres Sociales et Culturelles de la Ville de Vierzon – année 2023

La Présidente,

Le Centre Communal d'Action Sociale souhaite que ses agents bénéficient des mêmes avantages que les agents de la Ville de Vierzon par le biais du Comité des Œuvres Sociales et Culturelles de la Ville de Vierzon.

À cet effet, le Comité des Œuvres Sociales et Culturelles de la Ville sollicite du Centre Communal d'Action Sociale une subvention pour l'année 2023 de 25 000.00 €.

La présente convention détermine le montant et les modalités de versement de la subvention demandée.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver la convention entre le C.C.A.S et le C.O.S.C
- d'autoriser le Vice-président à signer la dite convention
- d'allouer une subvention d'un montant de 25 000.00 € au Comité des Œuvres Sociales et Culturelles de la Ville de Vierzon
- d'inscrire la dépense au budget 2023 au 5235/6574

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 14/11/2023

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le

ID : 018-261800346-20231107-2023_125-DE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 7 Novembre 2023

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
12	5		3	31/10/2023

Etaients présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, ROUX, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, GODARD, LEFRANÇOIS, PERRINET

Excusés : Mmes PIETU-AGEORGES
MM. BOURSEGUIN, LAURENT, MOUAMIR, RENAULT

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.
M. BOURSEGUIN a donné pouvoir à Mme RENARD.
M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2023/126 - Objet : Progiciel Millesime (action sociale et seniors) - Contrat ASP (contrat de fournisseur d'applications hébergées) – ARCHE MC2

La Présidente,

Le C.C.A.S s'est doté d'un progiciel « Millesime » permettant la gestion de l'action sociale et des activités seniors. Le marché liant le C.C.A.S et le prestataire, ARCHE MC2, dont le siège social est situé 1600 route de Milles, Domaine de la Parade, 13090 AIX-EN-PROVENCE, arrive à son terme le 31 décembre 2023.

Afin de permettre la poursuite de la gestion « action sociale et seniors », il y a lieu de passer un contrat avec le prestataire ARCHE MC2. Ce contrat a pour objet de définir les conditions techniques et financières par lesquelles ARCHE MC2 attribue au C.C.A.S une licence personnelle et non exclusive d'accès au progiciel en mode ASP et aux prestations associées (hébergement, assistance, maintenance).

Le contrat est conclu pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2024. Au terme de cette durée le contrat sera automatiquement renouvelé, par tacite reconduction, pour des périodes successives de 12 mois.

La redevance annuelle est fixée à 9 523.11 € HT.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver le contrat de fournisseur d'applications hébergées proposé par ARCHE MC2
- d'autoriser le Vice-président à signer le dit contrat
- d'imputer la dépense afférente à la sous fonction 5230 - article 6512

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 14/11/2023

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le

ID : 018-261800346-20231107-2023_126-DE

S²LO

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 7 Novembre 2023

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
12	5		3	31/10/2023

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, ROUX, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, GODARD, LEFRANÇOIS, PERRINET

Excusés : Mmes PIETU-AGEORGES
MM. BOURSEGUIN, LAURENT, MOUAMIR, RENAULT

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.
M. BOURSEGUIN a donné pouvoir à Mme RENARD.
M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2023/127 – Objet : Tarif des activités de l'épicerie sociale

La Présidente,

Le Centre Communal d'Action Sociale de Vierzon gère l'épicerie sociale ÉPICÉA, épicerie d'écoute et d'aide.

Elle propose une aide alimentaire ainsi que des activités visant l'insertion sociale.
Le programme des activités est édité trimestriellement.

Une participation de 5 € par trimestre est demandée aux usagers pour participer à l'ensemble de ces activités.

Cette participation passera à 6 € par trimestre à partir du mois de janvier 2024.

Cette participation donne également accès aux activités du restaurant social mises en place.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'accepter cette augmentation de tarif qui passe de 5 € à 6 € par trimestre à compter du 1^{er} janvier 2024

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 14/11/2023

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le

ID : 018-261800346-20231107-2023_127-DE

S²LOW

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIERZON

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 7 Novembre 2023

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
12	5		3	31/10/2023

Etaients présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, ROUX, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, GODARD, LEFRANÇOIS, PERRINET

Excusés : Mmes PIETU-AGEORGES
MM. BOURSEGUIN, LAURENT, MOUAMIR, RENAULT

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.

M. BOURSEGUIN a donné pouvoir à Mme RENARD.

M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2023/128 - Objet : Tarif de participation des familles pour la fête de Noël 2023 à l'Ehpad Ambroise Croizat

La Présidente,

Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF) ;

Vu le procès verbal de la commission de sécurité du 18 novembre 2021 portant les effectifs pour le public à 106 personnes et le personnel à 30 personnes ;

Considérant qu'il convient donc de fixer le prix de la participation des membres de la famille ou des proches qui désirent participer à la manifestation :

- le prix de la participation est fixé à 20 euros.

Dans le cadre des manifestations organisées par l'Ehpad Ambroise Croizat, un réveillon de Noël se tiendra le samedi 16 décembre 2023. À cette occasion, les résidents peuvent recevoir des membres de leurs familles ou des proches pour partager avec eux un repas de fête.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver le prix de la participation à 20 €

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 14/11/2023

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le

ID : 018-261800346-20231107-2023_128-DE

The logo for S2LO, consisting of the letters "S2LO" in a stylized blue font with a swoosh underneath.

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 7 Novembre 2023

Présents	Excusés	Absents	Pouvoir	Date de la convocation
12	5		3	31/10/2023

Etaient présents : Mmes JOUANNAULT, OLLIVIER, RENARD, ROUX, RUIVO, TRUCHOT
MM. AUGEREAU, BEDU, FOURNIÉ, GODARD, LEFRANÇOIS, PERRINET

Excusés : Mmes PIETU-AGEORGES
MM. BOURSEGUIN, LAURENT, MOUAMIR, RENAULT

Mme PIETU-AGEORGES a donné pouvoir à Mme OLLIVIER.

M. BOURSEGUIN a donné pouvoir à Mme RENARD.

M. MOUAMIR a donné pouvoir à M. FOURNIÉ.

Mme BILLY remplit les fonctions de Secrétaire.

2023/129 - Objet : Convention pour intervention de la Compagnie des Petites Miettes – Ehpad Ambroise Croizat

La Présidente,

L'Ehpad Ambroise Croizat organise, le samedi 16 décembre 2023, un repas de Noël avec les familles et souhaite faire intervenir une animation chant et scénettes pendant la durée du repas dans l'unité ouverte et dans l'unité protégée.

Cette manifestation se déroulera de 12h30 à 14h30 et sera animée par la Compagnie des Petites Miettes.

Le coût de l'intervention est de 450.00 € frais de déplacement inclus.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver la convention entre la Compagnie des Petites Miettes et le C.C.A.S
- d'autoriser le Vice-président à signer la dite convention
- d'imputer la dépense au compte 6288

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance
Corinne BILLY



La Présidente,
Corinne OLLIVIER



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune le : 14/11/2023

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le

ID : 018-261800346-20231107-2023_129-DE

S²LO